

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Février à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 19/02/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) avant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir

Excusé(s) : Mme CHAUVY Christiane, M. ARNAUD Daniel

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_01_07 – RESERVES A INCENDIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023_09_07 du 15 décembre 2023 adoptant les projets de réserve à incendie et leurs plans de financement ;

M. le Maire expose qu'afin que le dossier de demande de subvention au titre du F.I.C. soit présenté à la prochaine commission départementale, il convient maintenant de retenir les sociétés qui réaliseront les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. RETIENT les devis proposés par la SAS CHAMPAGNOL Alain (rue de la Croix des Violettes 63230 CHAPDES-BEAUFORT) comme suit :
 1. Travaux Réserve à incendie de Trimoulet pour un montant H.T. de 14 100 €
 2. Travaux Réserve à incendie du Malleret pour un montant H.T. de 23 950 € H.T.
2. RETIENT le devis proposé par le Syndicat Sioule et Morge (Monteipdon 63440 ST-PARDOUX) pour un montant H.T. de 2 475,96 € ;
3. AUTORISE M. le Maire à signer les devis correspondants ;
4. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le **20 MARS 2024**

Berger
LeVéruit

ID : 063-216302380-20240224-2024_01_07-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/02/2024

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

G L

Guy LEMAITRE